

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	15	10

Séance du 18 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux et le dix- huit octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur LALANNE Patrice, Maire.**

Présents : Mme TISSIER Fabienne, M. DARDERES Paul, M. CHAUVEAU Jean-Baptiste, M. MASMONTET Jean, M. GAUYACQ Jean-Paul, M. LASSUS Pierre, Mme PEREUILH Martine, Mme MEYER Véronique, M. BONNAN Christian

Excusés : Mme SARREMIA Carine, Mme DESTANDAU Stéphanie, Mme CHIRIAUX Allisson, Mme DESCLAUX Amandine, M. URRUTIBEHETY Baptiste

Secrétaire de séance : M. MASMONTET Jean

18102022-2B ANNULE ET REMPLACE

18102022-2 : Désignation et indemnisation du coordonnateur communal

Le Maire, dans le cadre des opérations de recensement de la population qui se dérouleront du 19 janvier au 18 février 2023 propose à l'assemblée délibérante de se prononcer sur les points suivants :

- la désignation du coordonnateur communal,
- les modalités de rémunération du coordonnateur communal.

Le Maire désigne par arrêté un coordonnateur communal afin de mener l'enquête de recensement pour l'année 2023 et propose que la secrétaire de mairie assure la charge de ces travaux.

Aussi, Il convient de délibérer sur la rémunération de l'agent coordonnateur soit par :

- une décharge partielle de ses activités
- de la récupération du temps supplémentaire effectué
- d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS)

Invité à se prononcer sur cette question et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

DECIDE de désigner comme coordonnateur Mme RECALDE Cécile, secrétaire de mairie de la commune

ADOPTE la modalité de rémunération d'IHTS pour l'exercice de cette activité

PRÉCISE

- que ces dispositions prendront effet à compter de ce jour
- que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice

Pour expédition certifiée conforme
Fait et affiché à Lahontan le 18 octobre 2022

Le Maire
Patrice LALANNE

